

SEANCE DU MERCREDI 7 AOÛT 2024

Le mercredi sept août deux mille vingt-quatre à 20h45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, rue Candrée à Cohons, en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Présents : BAUDOT Sylvie, MARTIN Claude, CHARETON Guy, CHAUVETET Marie-Odile, SEMELET Thierry, GENESTE Guillaume, GIRARDOT Thierry,

Absents : SANCHEZ MARTIN Felipe Santiago, BRASSEUR Loïc, GRIMPERELLE Justin

Guy CHARETON a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7
Absents : 3

Date de convocation : 02/08/2024

Date d'affichage : 22/08/2024

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Néant

2024-46 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – Consorts VARNEY

Vu la demande d'aliéner des terrains cadastrés D908 et D909 d'une superficie totale de 15 ares

Vu la situation en zone UA des parcelles ;

La commune de Cohons étant titulaire du Droit de Préemption Urbain en zone UA,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Renonce à son droit de préemption urbain concernant cette intention d'aliéner un bien
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2024-47 TRAVAUX DEMOLITION CLOTURE SUITE A ACHAT JC DUGUET

Le maire présente deux devis relatifs à la démolition du muret jouxtant la rue Carron Maire et destinée à améliorer la largeur de trottoir et la sécurité routière des automobilistes.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer ces travaux de démolition de muret rue Carron Maire à l'entreprise Jean-Michel Robin pour un montant de 825€ € HT, soit 990€ TTC avec fourniture de 0,20 par la commune.

FETE PATRONALE

Suite à la commission communale du 25 juillet, différentes pistes ont été abordées au niveau de la gestion des inscriptions du vide-grenier des animations, de la restauration...

Les élus valident les points suivants :

- Manège enfantin
- 2 Structures gonflables
- Restauration avec paëlla, sandwichs, frites et gaufres
- Sens de circulation
- Communication
- Tickets auprès des écoles du secteur
- Volontariat sollicité auprès habitants et associations locales
- Réunion préparatoire le 29 août à 20h30

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal attribue à l'entreprise Jean-Michel Robin le terrassement de la benne à tri sélectif de 20 m² à la sortie du village en direction de Noidant-Chatenoy pour la somme de 440€ HT soit 528€ TTC.
Les élus sollicitent aussi cette même entreprise pour la réalisation de la dalle béton sur ce terrassement. La décision de réalisation sera prise par mail suite aux retours des conseillers municipaux.
- Les travaux de rénovation des toitures des granges communales sont terminés par l'entreprise Frédéric Royer. Une réunion de chantier, en présence de l'entrepreneur, le 30 juillet, a permis de faire un point précis sur ce chantier mené dans les règles de l'art (14 352€ TTC pour la toiture arrière du local des pompiers ainsi que les toitures avant et arrière grange Mulot à 34 081,20€ TTC subventionnés à hauteur de 80% sur le HT) auxquels s'ajoutent les travaux de raccordement des eaux pluviales au réseau unitaire des deux bâtiments communaux pour 1 835,09€ TTC.
La réfection de cheneaux communaux (bâtiment de la mairie et grange vers l'école) sont aussi à prévoir. Du lierre sera à retirer en limite de propriété riveraine Joha sur le bâtiment communal.
- Un courrier du maire sera envoyé à M Felipe Santiago Sanchez Martin, ancien locataire de la famille Biquet rue du Mont Choiseul pour l'enlèvement du grillage métallique sur le domaine communal.
- Les travaux de busage en bas du chemin de Champ Loué sont en cours par l'entreprise Robin. Une réunion de chantier préalable, le 19 juillet en présence du conseil départemental, a entériné la pose de deux buses supplémentaires afin d'avoir un tracé de busage plus droit et en prise plus directe avec le fossé aval pour en faciliter l'écoulement. Il conviendra aussi de réempierrer les fonds de fossés laminés par la force de l'eau, d'en curer d'autres et de recharger en plaquettes broyées l'accès côté RD du chemin blanc menant à la rue Jean Garnier.
- Réunion place de stockage de bois forêt du Val du 27 juillet : en raison de l'apparition de la rouille suisse sur les douglas de la forêt communale du Val et en vue de l'exploitation sanitaire pour l'hiver 2024/25, il est fortement conseillé par l'ONF de prévoir un lieu de stockage communal adapté afin d'éviter les désagréments, dommages subis (écorces non nettoyées, trous, casse de pièces agricoles à la fenaison...) lors de la coupe communale précédente par le propriétaire, famille Lacote, et son locataire, L'EARL de Chaliot sur la parcelle ZD48 (1727 m²).
Afin de garantir la pérennité d'une place de stockage, l'achat d'une partie de la parcelle concernée et de celle contigüe en lisière de bois par la commune semble le plus adapté sur une longueur de parcelle de 35 mètres environ.
Cette superficie de terrain supérieure à 300m² garantirait à la fois le stockage des coupes à venir et le retournement en début de parcelle des engins forestiers. La parcelle de bordure de lisière forestière (ZD 46 de 703 m²) est davantage humide mais ne peut être dissociée, pour sa partie identique à sa voisine avec 35 mètres de longueur) du projet d'achat communal à la demande de la famille Lacote.
Le projet d'achat, de création d'une place communale de stockage forestier va être soumis au technicien ONF afin d'en valider son contenu technique.
Le bureau de l'AF statuera à une prochaine réunion sur un accord à ce que la commune empierre à ses frais le chemin d'accès AF sur cette longueur de 35 mètres afin d'en garantir son état suite aux travaux forestier d'accès à la parcelle de stockage.
- Réunion mur de soutènement du chemin du Clos Valette du 27 juillet : Suite à un courrier de Claude Martin, la commission communale s'est rendue sur place. Les murs de soutènement en pierre sèche au chemin du Clos Valette sont, à deux endroits principalement, éboulés et à reprendre (à l'angle de la propriété et à mi-chemin de la largeur.) La Régie Rurale de Vaillant établit un devis de réfection.
- Bilan financier intermédiaire de la régie de recettes des jardins suspendus : juillet 2024 à 5390€(7009€ en 2023) et juin 2024 à 1720€ et 2004€ en 2023.
- Compteurs d'eau : au 2 rue Candrée, à la réouverture du compteur suite à l'achat de la maison, une fuite a été détectée vers le compteur posé par Véolia en 2000. L'entreprise va intervenir.
Rue du Mont Choiseul, une demande de pose de compteur implique l'enlèvement de plomb entre la vannette à changer et le regard de pose du compteur.

- Une petite remorque, aux dimensions utiles de la caisse 120 x 92 x 35cm pour les travaux des employés communaux, est acquise auprès de Claude Martin. L'actuelle appartenant à Pascal Drouot lui sera rendue.
- Cambriolage sur le secteur : la vigilance est de mise.
- Le tour cyclo Haute-Marne, dans le cadre d'Octobre Rose, passera par Cohons lundi 7 octobre vers 15h50/55. Une urne de collecte sera mise préalablement.
- Réunion phase 2 schéma directeur assainissement avec le cabinet Verdi, les partenaires institutionnels le 13 août à 14h à la salle de convivialité.
- Les jeux d'enfants sont à repenser : l'ancien qui est abimé au terrain omnisports peut être réparé et le nouveau installé avec la nouvelle table en bois à la sortie du village côté Chalindrey.
- Le fleurissement du village est apprécié des habitants par sa diversité et sa nouveauté.
- La pose des filets de tennis est à nouveau abordée et va être réalisée rapidement.
- Divers arbres dont en Chaliot sont à retailler ou tailler suite à dépérissement
- Le courrier de Jean-Michel Martinotti, adressé à la mairie, est lu par Guy Chareton et concerne sa demande de réouverture de son aire de camping-car. La commune ne peut donner suite car cette régularisation ne peut intervenir que dans le PluiH en cours d'élaboration à la CCAVM.

Fin de séance à 23 h12 mn